2021

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES DU CCAS

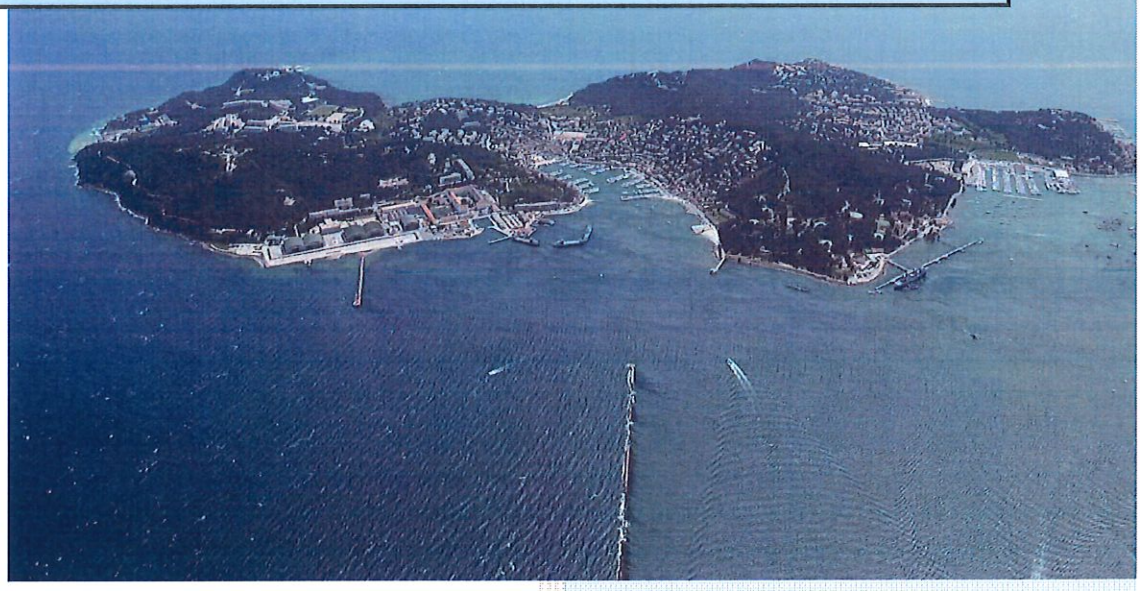

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le budget du CCAS est proposé par le Président et voté par le Conseil d'Administration. Cette notion de vote implique donc l'existence d'une délibération qui matérialise l'approbation de l'assemblée délibérante et d'une maquette budgétaire associée.
Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, soit plus de la moitié de ses membres, sans tenir compte des pouvoirs (article L. 2121-17 du CGCT).

- **La composition d'un document budgétaire** :

Le budget primitif et le compte administratif doivent être présentés conformément aux modèles définis par l'instruction budgétaire et comptable concernée (M14 en l'occurrence).
La production des annexes est obligatoire et font partie intégrante du budget.

- **La publicité des budgets et des comptes :**

L'article 107 de la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 Août 2015 a modifié les articles L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et comptes.

Dans les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La forme et le contenu de cette note restent à l'appréciation des collectivités.

Cette présentation doit, dans un délai d'un mois à compter de l'adoption du document budgétaire, être mise en ligne sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe, dans son intégralité, et dans des conditions garantissant :

- son accessibilité intégrale et sous un format non modifiable ;
- la gratuité et la facilité de son accès par le public, pour sa lecture comme pour son téléchargement,
- sa conformité aux documents soumis à l'organe délibérant de la collectivité ;
- sa bonne conservation et son intégrité.

Le compte administratif :

Le **compte administratif** d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Président au conseil d'administration pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des budgets rectificatifs.

Le vote du budget primitif :

Le budget primitif est en principe voté avant le 15 Avril de l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat. Cette date est reportée au 30 Avril les années de renouvellement des organes délibérants.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET CCAS

La synthèse du compte administratif du budget du CCAS est la suivante :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA2020		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA2020
002	Résultat reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	26 562. 97 €
011	Charges à caractère général	9 237.90 €	013	Atténuations de charges	35.72 €
012	Charges de personnel	81 664.54 €	70	Produits des services et ventes diverses	18 420.65 €
65	Autres charges de gestion courante	22 164. 86 €	74	Dotations	105 900,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	77	Produits exceptionnels	104.98 €
68	Provisions	324.97 €	68	Reprise provisions	- €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*113 392. 27 €*		*TOTAL OPERATIONS REELLES*	*124 462.70 €*
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 193,64 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 193,64 €		*TOTAL OPERATIONS D'ORDRE*	*227,00 €*
	TOTAL DEPENSES	114 585.91 €		TOTAL RECETTES	124 689.70 €

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA2020		RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA2020
001	Résultat reporté		001	Solde d'exécution de la SI reporté	3 649.61
RAR	Restes à réaliser	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	260.00 €			
20	Immobilisations	- €	16	Emprunts et dettes assimilés	60,00 €
27	Autres immobilisations financières	1500.00 €	27	Autres immobilisations financières	1500.00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*1 760,00 €*		*TOTAL OPERATIONS REELLES*	*1 560,00 €*
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 193,64 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*227,00 €*		Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 193,64 €
	TOTAL DEPENSES	1987,00 €		TOTAL RECETTES	2 753.64 €

Le résultat annuel de fonctionnement est en excédent de l'ordre de 10 103.79 €. Ajouté au résultat antérieur reporté, l'excédent est de 36 666 .76 €.

Ce dernier sera repris intégralement au budget primitif 2021 en recette de fonctionnement.

En investissement, le solde d'exécution est en excédent de 766.64 € pour l'année 2020 soit un solde cumulé de 4 416. 25 €. Il sera repris au BP 2021.

LE BUDGET 2021 DU CCAS

Le budget du CCAS a été présenté et approuvé lors de la séance du Conseil d'Administration du 6 Avril 2021. Il a été adopté à l'unanimité.

Section de fonctionnement :

002	Résultat reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	36 666.76 €
011	Charges à caractère général	19 750.00 €	013	Atténuations de charges	0,00 €
012	Charges de personnel	85 200.00 €	70	Produits des services et ventes diverses	16 377.81 €
65	Autres charges de gestion courante	50 983.00 €	74	Dotations	105 750,00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
68	Provisions	1476.57 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*157 909. 57 €*		*TOTAL OPERATIONS REELLES*	*158 794.57 €*
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 112. 00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1200. 00 €		*TOTAL OPERATIONS D'ORDRE*	*227,00 €*
	TOTAL DEPENSES	159 021.57 €		TOTAL RECETTES	159 021.57 €

En 2021, des crédits sont prévus pour poursuivre les activités du CCAS : animation du foyer des anciens dès lors que sa réouverture sera possible, secours et bons aux personnes en difficulté ainsi que les frais de personnel.

Les recettes proviendront essentiellement de la subvention de la commune et des produits de services (concession de cimetière et encaissement de la prestation de téléalarme).

Section d'investissement :

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2020		RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020
001	Résultat reporté		001	Solde d'exécution de la SI reporté	4 416.25 €
RAR	Restes à réaliser	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	500,00 €			
20	Immobilisations	5 301.25 €	16	Emprunts et dettes assimilés	500,00 €
27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €	27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*10 801.25 €*		*TOTAL OPERATIONS REELLES*	*9 916.25 €*
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 112.00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*227,00 €*		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*1200,00 €*
	TOTAL DEPENSES	11 028.25 €		TOTAL RECETTES	11 028.25 €

En 2021, des crédits sont prévus pour notamment doter le CCAS de matériels informatiques et pour l'octroi de prêts.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 Avril 2021.

Le Président,

Gilles VINCENT